

CACES[®] R486 / RECYCLAGE

PLATEFORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNEL

(Selon recommandation R486 CNAMTS Groupe A et/ou B)

OBJECTIF DE FORMATION :

Recycler son Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES 486[®]).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Être capable :

- D'appliquer la réglementation R486,
- D'appliquer les consignes de sécurité,
- D'effectuer l'entretien courant,
- De manipuler une PEMP.

METHODES PEDAGOGIQUES

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique :

- Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.
- Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz

Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire Tests Théoriques et Pratiques.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne souhaitant se recycler afin d'actualiser ses connaissances à la conduite en sécurité une plateforme mobile élévatrice de personnel.

PRE-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans,
- Maîtriser de socle commun de connaissances,
- Être médicalement apte,
- Formation préalable port d'EPI contre les chutes de hauteur
- Disposer d'un CACES en cours de validité.

DUREE : 2 jours

DATES :

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

HORAIRES

8h30– 12h00 / 13h00-16H30

LIEU

En centre certifié CACES ou site* *Si l'entreprise dispose des pré requis de mise en place des tests conformes à la R486

EFFECTIF :

Sur site : 6 personnes / Testeur

COÛT (non assujetti à la TVA)

Inter : Nous consulter

Intra : Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



RECYCLAGE : Recyclage tous les 5 ans

MATERIEL :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- Centre certifié CACES disposant :
 - ✓ D'une aire d'évolution conforme pour la pratique
 - ✓ De PEMP représentatives de la R486

ENCADREMENT :

La formation est dispensée par des formateurs expérimentés, possédants plusieurs années d'expérience de formations dans ce domaine et des testeurs certifiés CACES.

EVALUATION :

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate du participant.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, remise d'une Attestation individuelle de formation et d'un Certificat de réalisation mentionnant si la personne est apte à la conduite en sécurité du et des PEMP.

L'employeur peut ainsi délivrer une autorisation de conduite

En cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® R486 pour la ou les catégories visées.

Les tests sont effectués **par un testeur certifié**

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Formation organisée en petits groupes permettant un temps de pratique suffisant
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Tout travailleur amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1- Que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de la plate-forme élévatrice mobile de personnel concernée, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire
- 2- Que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée
- 3- Qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la plateforme élévatrice mobile de personnel concernée, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées
- 4- Que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation
- 5- Que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour la plate-forme élévatrice mobile de personnel concernée.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

THEORIE

Connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur,
- Rôle de l'Assurance Maladie (Dispositif CACES®),
- Rôle et responsabilités du conducteur,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels,
- Port des EPI.

La technologie de la PEMP

- Les différentes sources d'énergie des PEMP,
- Connaissance des données techniques et mécaniques des PEMP,
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP,
- Les dispositifs de sécurité Le centre de gravité – Polygone de sustentation,
- La maintenance - Consignes d'entretien.

La sécurité

- La sécurité dans l'entreprise,
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie,
- L'identification des pictogrammes,
- Les règles particulières applicables à la conduite des PEMP,
- Rôle de l'accompagnant,
- Balisage de la zone de travail,
- Vérifications journalières.

TESTS CACES® : TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance). Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

* En cas d'échec au CACES® les items à revoir seront communiqués au candidat. La partie réussie reste acquise pendant 12 mois

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 20 mars 2023